## CONCOURS GAGNE UN SÉJOUR AU CAMP DES DÉBROUILLARDS MARS - AVRIL 2024

## **RÈGLEMENTS DU CONCOURS**

- 1- Ce concours est ouvert à tous les citoyens ou les résidents canadiens de **6 à 15 ans**, âge atteint au 19 avril 2024.
- 2- Le prix est non transférable, non monnayable et valide seulement à la saison estivale 2024.
- 3- Le transport aller-retour vers le Camp des Débrouillards n'est pas compris et est aux frais des parents.
- 4- Les parents de la personne gagnante devront compléter un formulaire en ligne sur le site campdesdebrouillards.com et accepter les conditions du camp.
- 5- L'enfant doit être apte à participer aux activités prévues dans la programmation.
- 6- L'enfant doit être disponible à l'un des deux séjours proposés. Ces dates seront transmises au gagnant par le Camp des Débrouillards.
- 7- Le **tirage aura lieu le 19 avril 2024**. Le gagnant sera avisé par courriel et/ou par téléphone. Le nom de la personne gagnante sera publié sur le site www.lesdebrouillards.com/concours et/ou sur les médias sociaux du magazine.
- 8- Séjour d'une valeur totale de 899 \$ plus taxes.
- 9- Les participants doivent remplir le coupon de participation en ligne sur le site <a href="https://www.lesdebrouillards.com">www.lesdebrouillards.com</a> ou dans le magazine Les Débrouillards ou Les Explorateurs de mars ou avril 2024.
- 10-Le prix consiste en un séjour de cinq nuitées pour une personne, au Camp des Débrouillards d'Arundel, dans les Laurentides
- 11- Les jeunes qui font partie des familles immédiates des employés des Publications
- BLD, du Réseau Technoscience et de Bayard Canada ne sont pas autorisés à participer à ce concours.